

Armoiries communales suisses

Autor(en): **Michaud, Albert / Dubois, Fréd.-Th.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **27 (1913)**

Heft 3

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-745062>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Brustpanzer, dem „Kesselhut“ (Helm), ferner aus Mantel, Leibrock, Kapuze und einem Schwert. Diese Rüstteile hatten zu jener Zeit einen hohen Wert. — Durch die Grabdenkmäler aus dem 14. Jahrhundert im Münster (Conrad Schaler [† 1318], Graf Rud. von Tierstein [† 1318], Hartmann von Baldegg [† 1365/68], Burkart von Massmünster [† 1383]) und zu St. Leonhard (Hüglin von Schöneck [† 1374]) ist uns die Tracht und Bewaffnung des Adels unserer Stadt bekannt. Zum erstenmal aber erhalten wir durch die Rüstung des Riesen im Wappen und derjenigen, die Hug Scheckenbürlin in seinem Testament vermachte, und welche völlig gleichartig sind und bis auf jedes einzelne Stück zusammenstimmen, ein deutliches Bild vom Aussehen der stadtbürgerlichen Fusstruppen zu Ende des 14. Jahrhunderts.

Der Wappenschild befindet sich heute im Hof des Historischen Museums in Basel. Er ist aus rotem Sandstein gehauen, 41 cm hoch und ist dank der Farbschicht, die ihn bedeckte, noch gut erhalten, mit Ausnahme des beschädigten Schildrandes, der Nase wie auch des Daumens der rechten Hand.

Armoiries communales suisses.

Orvin.

Orvin (en allemand Ilfingen), village du Canton de Berne, situé au-dessus de Bienne, dans le district de Courtelary, au haut d'un vallon pittoresque du versant oriental du massif du Chasseral, et s'ouvrant sur les gorges de la Suze à Frinvillier. Cette commune compte 760 habitants.

Les armoiries d'Orvin se rapportent à la légende qui raconte que dans une chasse à l'ours, un habitant du village se trouvant en présence de l'animal et dans l'impossibilité de reculer, lui dit, en patois: « Or, vin! » (ours, viens!) et le tua avec sa lance. De là viendrait le nom du village d'Orvin. Mais les documents historiques de nos archives nous apprennent que déjà au IX^e siècle l'endroit portait le nom d'Ulving (orthographié de différents façons) qui s'est changé en Ilfingen, le nom allemand actuel. Quant aux romands, ils ont prononcé successivement Ulvin, Urvin et Orvin. Dans son « Essai de toponymie. Origine des noms de lieux de la Suisse romande » (Mémoires et Documents de la Société d'histoire de la Suisse romande, 1906), M. H. Jaccard, professeur à Aigle, donne sur l'origine du nom Ulving l'explication suivante: *Ulf* est l'ancienne forme du mot allemand Wulf ou Wolf (loup); la suffixe *ing* signifie « descendants de » ou « fils de ». Ce nom provient de l'invasion des peuples germains dans notre pays et signifie donc « les descendants du loup ». Il faudrait donc supposer qu'à cette époque un chef portant le nom ou le surnom de *Ulf* s'établit avec ses gens sur le territoire où se trouve actuellement le village d'Orvin et que par la suite l'endroit porta le nom d'Ulving.

La scène de l'ours et du chasseur peut très bien être véridique. Les ours se trouvaient très souvent dans le pays jusqu'au commencement du XVIII^e



Fig. 108

tendant raconter de père en fils le combat du chasseur et de l'ours, admirent que les mots prononcés à ce moment par le chasseur avaient effectivement servi à baptiser l'endroit. Il est donc bien naturel que lorsque la Communauté voulut se donner des armoiries elle pensa à y faire figurer la scène en question.

Ces armoiries sont représentées et sculptées sur la table du baptême de l'église qui porte la date de 1722 (fig. 108), époque de la réfection du temple, mais elles sont déjà mentionnées antérieurement dans le document suivant extrait du Protocole des Audiences de la Justice d'Orvin :



Fig. 109

« Noble et Vertueux Seigneur *Jean Conrad Albert Thellung de Courtelary*, Maire de la Ville de Bienne et Officier suprême de la Majorie d'Orvin, estant monté en haut à Orvin, pour tenir le premier grand Plaid, ayent représenté qu'en Conformité des autres Paroisses et Justices voisines, et pour la bienséance, il trouverait à propos de faire un sceptre judicial à quel effet et sur l'avandite représentation, ayent opiné la pluralité de voix des Communiers et Députés, le Sr Douzel, maire, Jean Henry Michaud, notaire et greffier, et Jean Jacques Rolin Ambourg de la Commune d'Orvin, Lesquels ayent fait marché avec l'or-

fèvre Roth (de Bienne) pour 18 batz le lods d'argent, vingt batz pour la gravure et un chart de bois, sept batz et demi pour le batton, iceluy après qu'il a esté fait, il pèse l'argent qu'il y a treize lods et demi et une huitième partie se se montant en tout compris le baston et la gravure à dix Escus vingt deux batz. Dequoy ledit Noble Seigneur Mayre de sa pure grace et Liberalité en a paye un Escus, il y a au bouton ou poigné gravé les armes de S. A. à present régnent Guillaume Jaque par la Grace de Dieu Evesque de Bâle et Prince du

siècle, à en juger par les nombreuses primes payées pour « les prises d'ours » et mentionnées dans les Livres des ambourgs de la Communauté d'Orvin. Mais il est de toute évidence qu'il ne faut pas faire remonter l'origine du nom à cet exploit de chasseur et qu'il faut y voir seulement un calembourg trouvé au moment où le village portait déjà le nom d'Orvin. Cependant il faut se dire que pendant fort longtemps les habitants ignorant les documents qui nous apprennent le nom primitif de l'endroit et en-

St-Empire, comme aussi les armes dudit Noble Seigneur Mayre, Et ceux de la Commune qui sont un our dressé sur ses pieds dernier et un homme le transperçent par la poitrine avec un Espieux, Lon s'en est servi la première fois en Justice a la tenue du dernier grand Plaid 20 febvier an presdit 1697.»

Les armoiries de la Commune d'Orvin se blasonnent: « d'or, à un homme armé d'une lance et combattant un ours debout de sable, tous deux posés sur une terrasse de sinople et le mot OR — VIN placé en chef.» (fig. 109).

Albert Michaud.

Arconciel.

Arconciel, village du Canton de Fribourg, forme une commune de 300 habitants qui fait partie du district de la Sarine.

Les armoiries d'Arconciel sont: *d'azur à la tour crénelée d'argent* (fig. 110).

Cette localité est mentionnée pour la première fois en 1082. En 1271 Ulric de Neuchâtel-Arberg seigneur d'Arconciel fonda une ville sur la langue de terre qui s'étend au-dessous du village actuel et qui comme Fribourg est entourée par la Sarine. Il lui donna une «Handfeste», franchises copiées sur celles de Fribourg, et la fortifia.

L'article 70 de ces franchises traite spécialement du sceau de la nouvelle ville. En voici la traduction:

«L'un des conseillers, celui sur le nom duquel le Conseil sera tombé d'accord, doit garder le sceau de la ville.»

«Ce gardien du sceau doit jurer sur le Saint Sacrement qu'il ne scellera aucune lettre fermée, si ce n'est avec l'assentiment de l'Avoyer et de deux conseillers, ni aucun parchemin, ni aucun privilège si ce n'est avec l'assentiment de l'Avoyer et de trois conseillers.»

Il existe encore plusieurs empreintes du sceau en question et nous avons pu en examiner au Musée historique et aux Archives d'Etat, à Fribourg, où il se trouve sur des actes de 1301 à 1311 (fig. 111). Il a la forme d'un écu triangulaire, forme très intéressante, que l'on ne rencontre qu'assez rarement parmi les sceaux de villes de cette époque. Il porte une tour crénelée, dont les joints de l'appareil sont indiqués en relief. La légende qui court entre deux filets et suit la forme de l'écu, n'est pas très lisible, mais doit être reconstituée comme suit:

Sigillum communitatis de Arconciel.

La tour de ces armoiries doit rappeler et symboliser le donjon et château d'Arconciel, comme sur le sceau de Fribourg la tour et le mur crénelé symbolisent le château et la ville des Zähringen.

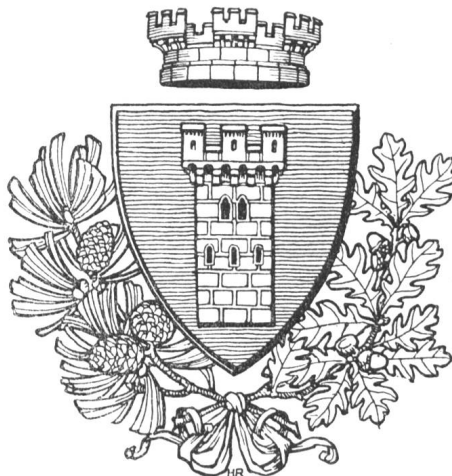


Fig. 110

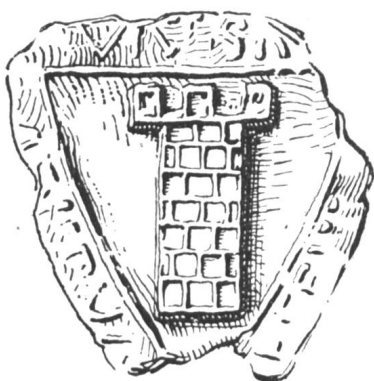


Fig. 111

Nous n'avons pu trouver aucun document ancien indiquant les émaux de ces armoiries. La société de chant d'Arconciel possède un drapeau orné des armes de cette commune. La tour y est d'argent sur fond *d'azur*. Où a-t-on trouvé les indications de ces émaux? Personne n'a su nous le dire. Peut être les a-t-on adoptés par analogie avec les armes de Fribourg qui portent une tour d'argent sur fond d'azur.

Comme Arconciel était autrefois une ville fermée avec enceinte et portes, elle surmonte ses armoiries d'une couronne murale insigne réservé aux localités qui avaient autrefois rang de ville.

Fréd.-Th. Dubois.

Das Wappen des Fürstentums Liechtenstein.

Von H. G. Ströhl.



Fig. 112

Die neuen Briefmarken des Fürstentums Liechtenstein (Fig. 112), welche vor einiger Zeit erschienen, haben nicht nur die Philatelisten interessiert, sondern auch die Heraldiker, da sie neben dem Bildnis des Fürsten auch das Wappen seiner Herrschaft tragen. In Rücksicht auf die guten Beziehungen zwischen der Schweiz und ihren freundlichen Nachbarn von Liechtenstein glauben wir, dass es den Lesern des Schweiz. Archivs für Heraldik willkommen sein werde, etwas über die Geschichte und die Zusammensetzung des Wappens dieses Fürstentums zu vernehmen.

Das unabhängige Liechtenstein erstreckt sich dem Rheine entlang zwischen Österreich (Vorarlberg) und der Schweiz, wo es an die Kantone St. Gallen und Graubünden grenzt. In post- und zollamtlicher Hinsicht steht es unter Österreich; kirchlich dagegen ist es dem Bistum Chur unterstellt.

Das Fürstentum Liechtenstein wurde 1719 aus den beiden Herrschaften Schellenberg und Vaduz¹ gebildet. Fürst Johann Adam Andreas von Liechten-

¹ Vaduz, ehemals Valdulz, Valis dulcis = Süssstal.